

Code d'identification unique du produit type: **VENTIGLASS PB 3 FF**

Usage(s) prévu(s): **Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture**

Fabricant: **Soprema NV
Bouwvelven 5 - 2280 Grobbendonk
Belgique**

Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **systeme 2+**

Norme harmonisée: **EN 13707:2004 + A2:2009**

Organisme(s) notifié(s): **0749**

Performance(s) déclarée(s):

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme d'essai	Norme Harmonisée
Résistance à un feu extérieur (note 1)	F _{ROOF} (t1, t2, t3, t4)	EN 13501-5	EN 13707:2004 + A2:2009
Réaction au feu	NPD	EN 13501-1	
Etanchéité à l'eau (10 kPa/24 h)	pass	EN 1928-A	
Résistance à la traction: longitudinal (N/50 mm)	350 ± 20 %	EN 12311-1	
transversal (N/50 mm)	200 ± 20 %		
Allongement à la force maximale: longitudinal (%)	NPD	EN 12311-1	
transversal (%)	NPD		
Résistance à la pénétration des racines	NPD	EN 13948	
Résistance au poinçonnement statique (kg)	NPD	EN 12730-A	
Résistance au choc (mm)	NPD NPD	EN 12691-A EN 12691-B	
Résistance à la déchirure (au clou) (N)	NPD	EN 12310-1	
Résistance des joints: pelage (N/50 mm)	NPD	EN 12316-1	
cisaillement (N/50 mm)	NPD	EN 12317-1	
Comportement au vieillissement artificiel durabilité UV, chaleur et l'eau	NPD	EN 1296 + EN 1297	
résistance au fluage à température élevée (°C)	NPD	EN 1110	
souplesse à basse température (°C)	NPD	EN 1109	
Souplesse à basse température (°C)	≤ -5	EN 1109	
Substances dangereuses (note 2)	note 3	-	

NPD = performance non déterminée

1) Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.

2) Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

3) En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (EU) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Marnix Derks, Directeur technique
A Grobbendonk, le 2/12/2019

